



Conseil de sécurité

**Distr.
GENERALE**

**S/23295
17 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS**

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer au Conseil de sécurité, en application du paragraphe 3 de la résolution 699 (1991) du Conseil, le premier rapport semestriel sur l'exécution par l'AIEA du plan pour la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation des éléments visés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991) du Conseil.

ANNEXE

Lettre datée du 5 décembre 1991, adressée au Secrétaire général
par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie
atomique

Aux termes de la résolution 699 (1991) du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 17 juin 1991, le Secrétaire général est prié de présenter au Conseil de sécurité des rapports intérimaires sur l'exécution du plan pour la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation des éléments visés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991). Ces rapports devant être présentés tous les six mois à compter de la date d'adoption de la résolution, le premier devrait donc l'être le 17 décembre 1991.

Vous trouverez ci-joint un exposé général des activités menées par l'Agence au cours des six derniers mois dans le cadre du plan pour la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation, que vous pourrez trouver utile pour établir votre rapport.

PIECE JOINTE

Premier rapport semestriel (portant sur la période du 17 juin au 17 décembre 1991) sur l'exécution par l'AIEA du plan pour la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation des éléments visés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité

Introduction

Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 699 (1991) du 17 juin 1991, a approuvé le plan présenté par l'AIEA par l'intermédiaire du Secrétaire général pour la destruction, l'enlèvement ou la neutralisation de tous les éléments visés au paragraphe 12 de la résolution 687 (1991) du Conseil. En même temps, il y demandait qu'un rapport lui soit présenté tous les six mois sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan. On trouvera ici le premier de ces rapports.

Au moment où le plan a été établi, la première inspection effectuée sur place en application de la résolution 687 (1991) avait tout juste commencé. Les objectifs de cette inspection avaient été fixés sur la base des déclarations faites par le Gouvernement iraquien les 18 et 27 avril 1991. On tenait compte dans ce plan des matières et installations qu'on savait exister à l'époque, mais on y soulignait que les inspections devraient déterminer s'il existait d'autres éléments que ceux déclarés par l'Iraq. Comme l'ont montré les inspections subséquentes, le programme nucléaire iraquien était beaucoup plus vaste que ne le laissaient entendre les déclarations du 18 et du 27 avril 1991, et il se peut que l'on n'en connaisse pas encore toute l'ampleur. Le présent rapport porte donc, non seulement sur les éléments dont on connaissait l'existence au moment où le plan de l'AIEA a été présenté, mais aussi sur les éléments révélés par la suite.

Tout au long de cette période, du fait de la pratique constamment suivie par l'Iraq de ne reconnaître que de façon limitée les activités découvertes par les inspections, de cacher les éléments de preuve dans des domaines aussi critiques que celui de l'enrichissement de l'uranium et de la mise au point d'armes nucléaires, de refuser de donner accès sans restriction à certains sites et, à une occasion, de retenir l'équipe de l'Agence et de confisquer des documents aux inspecteurs, l'Agence a trouvé assez difficile de s'acquitter de ses fonctions.

La préoccupation primordiale

La préoccupation primordiale concernait les matières nucléaires que l'on savait être en Iraq sous une forme utilisable pour la fabrication d'armements nucléaires (dans la terminologie courante de l'Agence, on les appelle des "matières directement utilisables", c'est-à-dire qui peuvent servir sans transmutation ni enrichissement ultérieur). Sur ces matières, les plus importantes du point de vue de la facilité de manutention et, de ce fait, d'utilisation pour la production d'armements, sont les stocks de combustible

frais (non irradiés) pour le réacteur IRT-5000. Il s'agit de 68 ensembles de combustible enrichi à 80 % avec une teneur en U-235 de 10,97 kilogrammes et de 10 ensembles enrichis à 36 % avec une teneur en U-235 de 1,27 kilogramme. En outre, on a trouvé une série de plaques combustibles fraîches pour le réacteur Tammouz-2 (du type MTR français) enrichi à 93 % avec une teneur totale en U-235 de 372 grammes.

D'autres matières fortement enrichies contenant au total 35,58 kilogrammes d'U-235 avaient été irradiées et, du fait de leur radioactivité, ne pouvaient pas être utilisées immédiatement pour la production d'armements. Néanmoins, du fait du degré d'enrichissement (jusqu'à 93 %), il fallait également considérer ces matières comme ayant une grande valeur stratégique. La première équipe d'inspection de l'AIEA a découvert que les matières irradiées étaient entreposées dans deux endroits. Le premier était la piscine de désactivation du combustible irradié qui contenait à la fois le coeur du réacteur et les cibles de stockage du combustible (et près de laquelle se trouvait un petit bassin de stockage auxiliaire); et l'autre était un entrepôt de stockage d'urgence où l'on avait transporté le combustible provenant du coeur du réacteur Tammouz-2 et le bassin connexe au cours des bombardements. Cet entrepôt de stockage d'urgence, désigné "emplacement B", était en fait une série de fosses dans une région agricole à quelques kilomètres du centre nucléaire d'Al-Tuwaitha.

LA SITUATION ACTUELLE

Les matières directement utilisables

Tout le combustible frais pour le réacteur IRT-5000, enrichi à 80 % et à 36 %, a été emporté d'Iraq les 15 et 17 novembre 1991. L'enlèvement des matières les plus importantes stratégiquement marque une étape importante dans l'exécution du plan de l'AIEA. Il reste maintenant en Iraq 400 grammes d'uranium fortement enrichi non irradié. Cet uranium sera enlevé très bientôt si les négociations en cours concernant les contrats aboutissent.

Le combustible irradié pose de graves problèmes pour ce qui est de préparer un transport sans danger. Le combustible à l'emplacement B est stocké dans des conditions qui seraient totalement inacceptables selon les normes habituelles. Les niveaux de radiation sont élevés et, du fait qu'il n'y a pas de traitement à l'eau ni de matériau de confinement approprié, on ne peut éviter les problèmes de corrosion. Il faudrait procéder, avec maintes précautions, à d'importants travaux pour nettoyer le bassin et améliorer les conditions suffisamment pour vérifier le combustible sans risquer de contaminer le secteur. Cela a été fait, et l'on dresse actuellement des plans pour préparer le combustible afin de l'enlever et le transporter. Tous les éléments de combustible à l'emplacement B se trouvent actuellement sous scellés de l'Agence.

Initialement, aucun organisme de manutention de combustibles n'était disposé à passer un contrat pour enlever le combustible d'Iraq. Par la suite,

un consortium de plusieurs des principales organisations de transport et de retraitement de deux Etats se sont déclarées disposées à passer un accord commercial, et les négociations concernant les contrats sont en cours depuis plusieurs mois. On espère qu'elles aboutiront très prochainement. Cela coûtera cher et il faudra résoudre un grand nombre de problèmes juridiques et de sûreté avant que les parties ne puissent conclure un contrat. Au cours de cette période, il faudrait que les équipes de l'AIEA inspectent régulièrement le combustible.

Le plutonium

L'Iraq a fini par déclarer un total de 6 grammes de plutonium produit clandestinement. Celui-ci a été emporté d'Iraq au cours de la cinquième inspection de l'AIEA.

Autres matières nucléaires

Depuis les déclarations des 18 et 27 avril, les inspections ont amené l'Iraq à déclarer quelque 400 tonnes de plus de matières nucléaires, de l'uranium naturel sous diverses formes, depuis le concentré orange jusqu'à des produits chimiques traités. Sans pouvoir directement servir à fabriquer des armes, cet uranium tombe sous le coup de la résolution 707 (1991) du Conseil de sécurité. Il avait en grande partie été dissimulé - réparti entre divers sites ou enfoui dans des zones désertiques. Il a donc fallu un certain temps pour récupérer et rassembler tout l'uranium en un site où il pouvait être identifié et vérifié. Les activités techniques de vérification ont maintenant été menées à bien et cet uranium se trouve sous scellés.

Matériel

Le plan de l'AIEA prévoyait de donner la priorité à l'identification des installations et matériaux destinés aux activités de recherche, développement, soutien et fabrication se rapportant ou se rattachant au retraitement du combustible irradié et à l'enrichissement isotopique. L'importance des installations et du matériel dont on a appris l'existence a fait l'objet de rapports soumis à l'issue de chaque inspection et ne sera donc évoquée que brièvement ici. La découverte la plus importante a été le programme de séparation électromagnétique des isotopes et son ampleur. L'Iraq avait fait un effort considérable pour dissimuler l'existence de ce programme aux inspecteurs, en répartissant le matériel entre divers sites et, souvent, en l'enfouissant dans des zones éloignées. Pour autant que l'on puisse dire dans ces conditions, l'essentiel du matériel destiné à ce programme a maintenant été retrouvé. Les différents composants ont été rassemblés en un site et la destruction a progressé régulièrement au cours des dernières inspections. Il s'agit de découper les aimants (avec des torches à plasma spéciales), les chambres à vide et le matériel associé. Au total, on a détruit à ce jour huit gros pôles d'aimants ainsi que toutes les chambres à vide.

Outre le programme de séparation électromagnétique des isotopes, l'Iraq avait un programme de centrifugation. Le matériel correspondant a également

été systématiquement détruit ou enlevé. Ainsi, certaines parties de rotor et de roulement ont été enlevées pour examen en vue de déterminer la nature et l'ampleur du programme et la plupart des composants de centrifugeuses ont été écrasés. Les machines spéciales utilisées pour fabriquer les centrifugeuses ont été détruites ou rendues inutilisables par découpage des parties essentielles.

Mise au point de l'arme nucléaire

Les dernières inspections se sont concentrées sur le programme de mise au point de l'arme nucléaire - développement et assemblage des ogives par opposition à la production de matières nucléaires. Les septième et huitième inspections ont permis de découvrir du matériel spécialisé essentiel à un tel programme. Deux caméras vidéo spécialisées ("caméras stioscopiques") ont été sorties de l'Iraq et d'autres pièces de matériel ont été placées sous scellés en attendant qu'une décision soit prise concernant leur enlèvement, destruction ou surveillance.

Cellules chaudes

Le Centre nucléaire de Tuwaitha était abondamment pourvu en "cellules chaudes" pour la manipulation de matières radioactives. Beaucoup d'entre elles avaient été gravement endommagées pendant le bombardement mais les possibilités de reconstruction et d'utilisation des cellules intactes demeuraient préoccupantes. Pendant la septième inspection, ces cellules ont été neutralisées par coupage des manipulateurs et des câbles de commande. Pour neutraliser les boîtes à gants associées, on y a coulé du ciment. A long terme, on utilise, en plus du ciment, une résine époxyde pour neutraliser les mélangeurs-décanteurs.

Bâtiments

Les équipes d'inspection n'ont pas détruit de bâtiments à ce jour. La plupart de ceux qui avaient été utilisés dans les programmes clandestins ont été détruits par les bombes. Les autorités iraqiennes elles-mêmes ont exprimé le désir de démolir nombre de bâtiments à Tuwaitha, pour que le terrain puisse être utilisé pour des activités nucléaires non interdites ou pour des activités non nucléaires. Les emplacements des bâtiments B50, B80 et B85, qui avaient été détruits par les bombes, ont déjà été complètement déblayés.

ACTIVITES FUTURES

L'une des principales tâches qui restent est de sortir de l'Iraq les 35 kilogrammes restants d'uranium 235, contenus dans les éléments de combustible irradié des réacteurs de recherche Tammouz-2 et IRT-5000. Les négociations avec les contractants sont en cours et le travail préliminaire visant à faciliter l'extraction des éléments de combustible du bâtiment du réacteur endommagé est terminé.

La destruction des composants de calutron sera terminée. Les autres éléments clefs du matériel destiné à la recherche-développement sur les armes nucléaires et à la fabrication de centrifugeuses sont maintenant sous scellés de l'Agence et seront rendus inutilisables ou enlevés.

L'analyse des échantillons prélevés à Al-Athir devrait permettre de déterminer le matériel et les bâtiments qu'il faudra encore détruire.

Vienne, le 5 décembre 1991

RECAPITULATION

On peut résumer comme suit la situation actuelle en matière de destruction, enlèvement ou neutralisation :

Matières utilisables directement (uranium hautement enrichi)

- 68 assemblages de combustible enrichi à 80 % - Enlevés
- 10 assemblages de combustible enrichi à 36 % - Enlevés

(Il reste 372 grammes d'isotope 235 dans l'uranium enrichi à 93 % contenu dans les plaques de combustible du type MTR.)

Plutonium

- 6 grammes - Enlevés

Uranium naturel

- 400 tonnes environ - Entreposées sous scellés de l'AIEA

Matériel de séparation électromagnétique des isotopes

- Aimants - 8 pôles détruits
- Chambres à vide - Toutes détruites
- Bobines - Toutes détruites

Matériel de centrifugation

- Centrifugeuses - Détruites (quelques-unes transportées à l'AIEA)
- Matériel de fabrication - Composants clefs détruits

Cellules chaudes

- Neutralisées

